


Réunion

Bureau Syndical

Mercredi 24 avril 2024

1 rue Max DEVAUX
à VESOUL





Observations sur le procès-verbal du Bureau syndical de la réunion du 13 mars 2024

Désignation d'un secrétaire de séance

Désignation	Montant HT (travaux + ingénierie)	Note d'opportunité ou Etude de faisabilité	Consultation ou notification MOe	APD	DCE	Remise des offres Travaux	OS travaux	Mise en service
Centrale Hydro Pont-sur-l'Ognon	2 420 000,00 €	07/01/2018	04/07/2022	abandon - en attente décision SIBHVO pour transfert mission MOe + réponse aide Région BFC				
Chaufferie de Moimay	1 223 000,00 €	26/06/2017	14/04/2022	mai-23	avr-24	consultation en cours - CAO juil-24	oct-24	sept-25
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 405 000,00 €	23/01/2021	01/09/2022	déc-23	mai-24	juin-24	nov-24	sept-25
Chaufferie de Apremont	420 000,00 €	14/03/2022	08/03/2023	juil-23	févr-24	CAO mars-24/avril-24	sept-24	juil-25
Chaufferie de Coisevaux	665 000,00 €	09/05/2022	05/01/2023	oct-23	mai-24	juil-24	janv-25	nov-25
Chaufferie de Dampierre-sur-Salon	1 940 000,00 €	06/01/2023	04/09/2023	févr-24	juil-24	sept-24	mars-25	janv-26
Chaufferie de Neurey-lès-la-Demie	1 850 000,00 €	16/03/2023	05/09/2023	juil-24	oct-24	janv-25	avr-25	févr-26
Chaufferie de Champlitte	1 185 000,00 €	09/02/2023	13/09/2023	sept-24	déc-24	mars-25	août-25	juin-26
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	1 705 000,00 €	24/02/2023	29/04/2024	sept-24	mars-25	mai-25	nov-25	sept-26
Chaufferie de Favorney	1 605 000,00 €	08/11/2022	29/04/2024	sept-24	mars-25	juil-25	déc-25	janv-27
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €	13/02/2023	en attente retours futurs abonnés pour lancement consultation mission ATMO	janv-25	juil-25	nov-25	juin-26	juil-27
PV Lure - école du Centre	50 000,00 €	28/12/2022	TR=10 ans			CAO 03/2023	2024	2025
PV Boulton - atelier municipal	55 000,00 €	22/04/2022	TR=14 ans				2024	2025
PV Chargey-les-Gray - boulangerie	60 000,00 €	06/05/2022	TR=15 ans				2024	2025
PV Preigney - mairie	35 000,00 €	18/11/2022	TR=15 ans			CAO 07/2023 consultation infructueuse - à relancer	2024	2025
PV Baulay - salle des fêtes	60 000,00 €	01/12/2023	TR=13 ans				2024	2025
PV Saint Rémy en Comté - salle des fêtes	65 000,00 €	31/07/2023	TR=13 ans				2024	2025
PV Arc-les-Gray - recyclerie Sytevom	130 000,00 €	08/07/2022			mai-23	juin-23 - CAO 07/2023	après la construction du bâtiment en 2024	2025
Rénovation siège social SIED 70 (décret tertiaire)	1 065 000,00 €	07/03/2023	02/05/2024	août-24	déc-24	avr-25	juil-25	févr-26
Ombrières siège Social SIED 70	220 000,00 €	31/01/2023	02/05/2024	août-24	déc-24	avr-25	juil-25	févr-26
Eolien Montbozon (SEM)	600 000,00 €	études en année 2023	en suspend - plafond aérien trop bas - 2 communes au final intéressées					
PV Courchaton (SEM)	182 988,00 €	enquête publique mars 2023	PC accordé, consultation MOe en cours				sept-24	

Désignation	Montant investissement HT	Montant aides + CEE	Dépenses				
			2024	2025	2026	2027	2028
Chaufferie de Moimay	1 225 000 €	1 068 000 €	1 041 250 €	-457 050 €	-427 200 €		
Chaufferie de Gevigney-et-Mercey	1 405 000 €	1 216 000 €	1 194 250 €	-518 850 €	-486 400 €		
Chaufferie de Apremont	420 000 €	358 000 €	357 000 €	-151 800 €	-143 200 €		
Chaufferie de Coisevaux	665 000 €	529 000 €	565 250 €	-217 650 €	-211 600 €		
Chaufferie de Dampierre-sur-Salon	1 940 000 €	1 565 000 €	77 600 €	1 583 040 €	-659 640 €	-626 000 €	
Chaufferie de Neurey-lès-la-Demie	1 850 000 €		74 000 €	1 509 600 €	266 400 €	0 €	
Chaufferie de Champlitte	1 185 000 €	839 000 €	47 400 €	966 960 €	-332 760 €	-335 600 €	
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	1 705 000 €	1 222 000 €	68 200 €	1 391 280 €	-487 680 €	-488 800 €	
Chaufferie de Favorney	1 605 000 €	1 139 000 €	64 200 €	1 309 680 €	-452 280 €	-455 600 €	
Chaufferie de Lure	4 800 000 €	2 400 000 €	192 000 €	3 916 800 €	-748 800 €	-960 000 €	
Sous-total chaufferies	16 800 000 €	10 336 000 €	3 681 150 €	9 332 010 €	-3 683 160 €	-2 866 000 €	0 €
Centrale Hydro Pont sur l'Ognon	2 420 000 €		2 486 €	-11 407 €			
Ombrières Siège Social SIED 70	220 000 €		8 800 €	179 520 €	31 680 €		
Rénovation Siège social SIED 70 décret tertiaire	1 065 000 €	512 000 €	42 600 €	869 040 €	-153 840 €	-204 800 €	
PV Arc les Gray - tiers investissement	130 000 €		130 000 €				
PV vente totale	1 525 000 €		325 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
PV Courchaton (CCA)	182 988 €		21 494 €	109 962 €	-18 468 €	-18 468 €	-18 468 €
Eolien Montbozon	600 000 €						
SEM Côte d'or (capital)	200 000 €			200 000 €			
Total INVESTISSEMENT ENR	23 142 988 €		4 211 530 €	10 979 126 €	-3 523 788 €	-2 789 268 €	281 532 €

Les travaux 2024

SITUATION AU 24/04/2024 DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2024

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme - BP 2024	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme - Dotations Facé 2024	Montant HTVA des travaux validés le 17/01/2024	Montant HTVA des travaux validés le 13/03/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 24/04/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible		Travaux en attente de programmation
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE									
FACE	tranche A/B : renforcement	1 440 000 €	1 457 250 €	773 689 €	407 450 €	313 355 €	-37 244 €	-2,56%	- €
	tranche A/B : extension	220 000 €	195 125 €	99 782 €	0 €	0 €	95 343 €	48,86%	- €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	720 000 €	821 875 €	218 020 €	372 081 €	0 €	231 774 €	28,20%	- €
	tranche C : aménagement esthétique	1 370 000 €	1 429 714 €	1 374 176 €	0 €	0 €	55 539 €	3,88%	614 809 €
SDPE	aménagement esthétique A8	870 000 €	870 000 €	866 968 €	0 €	0 €	3 032 €	0,35%	
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	Suppression de cabines hautes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	- €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	1 700 000 €	1 700 000 €	689 214 €	293 613 €	95 703 €	621 470 €	36,56%	- €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	400 000 €	400 000 €	199 816 €	174 357 €	222 833 €	-197 005 €	-49,25%	- €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		6 720 000 €	6 873 964 €	4 221 664 €	1 247 501 €	631 891 €	618 945 €	9,00%	614 809 €

Les travaux 2024

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme	Montant HTVA des travaux validés le 17/01/2024	Montant HTVA des travaux validés le 13/03/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 24/04/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible	Travaux en attente de programmation	
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :								
SEP	Eclairage public : optimisation	500 000 €	27 700 €	55 820 €	37 365 €	379 115 €	75,82%	- €
	Eclairage public	900 000 €	714 275 €	81 475 €	42 790 €	61 460 €	6,83%	134 600 €
S _{GCT}	Génie civil communications électroniques	800 000 €	564 199 €	32 025 €	9 170 €	194 606 €	24,33%	121 300 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		2 200 000 €	1 306 174 €	169 320 €	89 325 €	635 181 €	28,87%	255 900 €

Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage	Montant global de la participation du SIED 70	Montant HTVA des travaux validés le 17/01/2024	Montant HTVA des travaux validés le 13/03/2024	Montant HTVA des travaux proposés le 24/04/2024	Montant HTVA de programmation 2024 disponible	Travaux en attente de programmation	
Participation du SIED 70	150 000 €	7 115 €	3 865 €	0 €	139 020 €	92,68%	- €

Les travaux 2024

VITREY SUR
MANCE

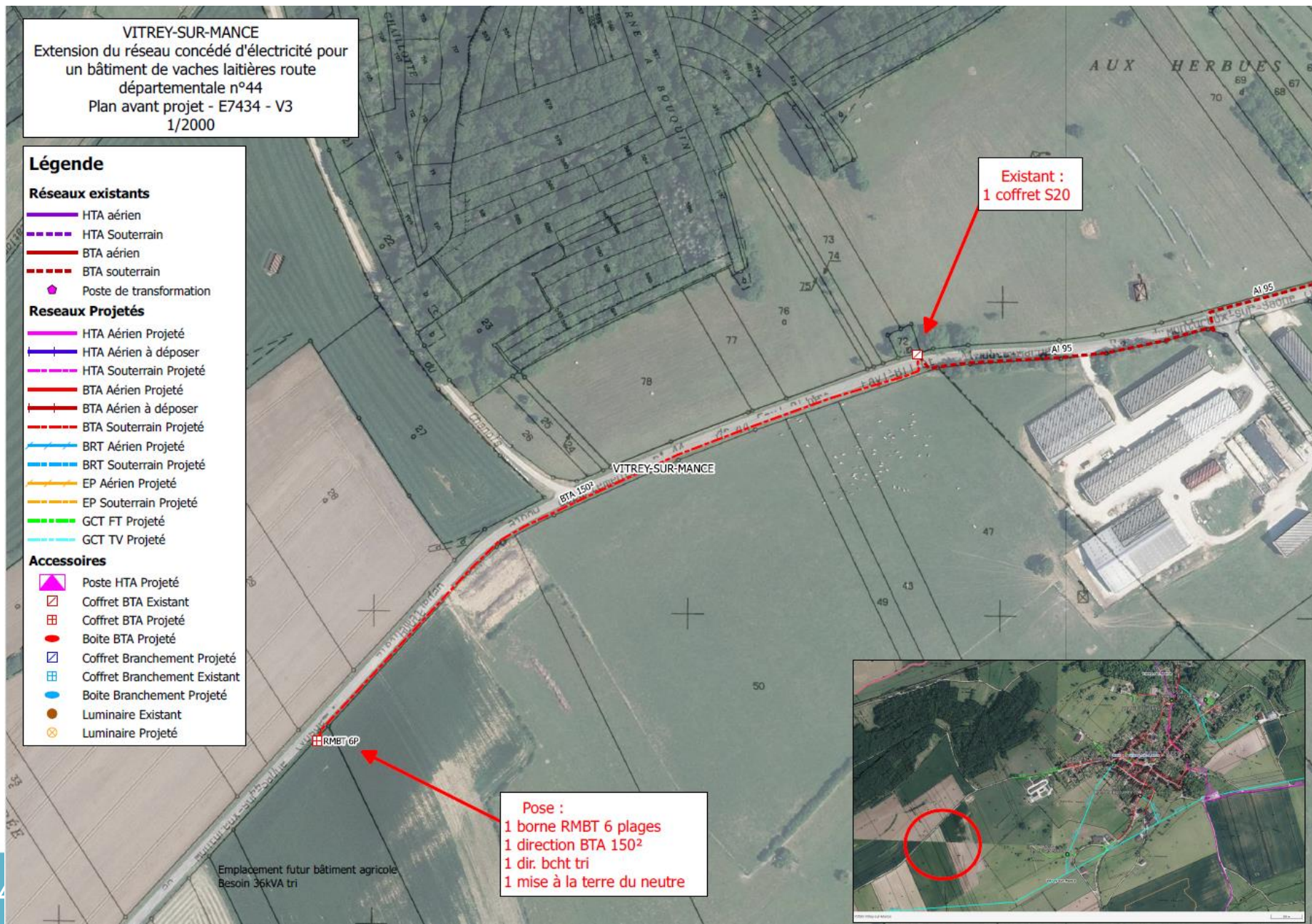
E 7434

160 505 €

Extension pour un
bâtiment de
vaches laitières

480 ml

Bureau syndical du 24 avril 2024



Raccordement-exploitation hors zone de desserte

Le 6ème alinéa de l'article 2 du cahier des charges de concession rappelle le principe contenu dans le second alinéa de l'article **D342-7 du Code de l'énergie** :

« Le périmètre de la concession ne fait pas obstacle à ce qu'interviennent des **accords locaux**, entre les collectivités concédantes et les concessionnaires concernés, relatifs aux cas de **desserte aux frontières** de la concession qui justifieraient économiquement l'établissement d'ouvrages **franchissant les limites de la concession**. »

Le 25 juin 2008, les fédérations d'Entreprises Locales de Distribution et ERDF (devenu Enedis) ont signé une « Convention pour l'établissement des offres de raccordement en HTA qui impliquent plusieurs gestionnaires de réseau ».

Raccordement-exploitation hors zone de desserte

Cette convention décrit une **solution dérogatoire** qui consiste en le raccordement d'un utilisateur par un GRD en dehors de sa zone de desserte. Cette convention comporte en annexe un modèle-type de convention pour acter cette solution.

Le projet de convention proposé, qui s'inspire de ce modèle, a pour objet de formaliser le cadre dans lequel s'inscrivent les **vingt-six cas** de dessertes aux frontières opérés par les deux gestionnaires de réseau de distribution (**Enedis et SICAE EST**), notamment leurs responsabilités réciproques des 2 gestionnaires.

Les éventuels **futurs cas** de raccordement hors zone de desserte exclusive seront traités via des **conventions ad hoc** conformément au Code de l'énergie, à la demande de l'un des deux GRD ou de l'AODE.

Maintenance Eclairage Public - Tarification

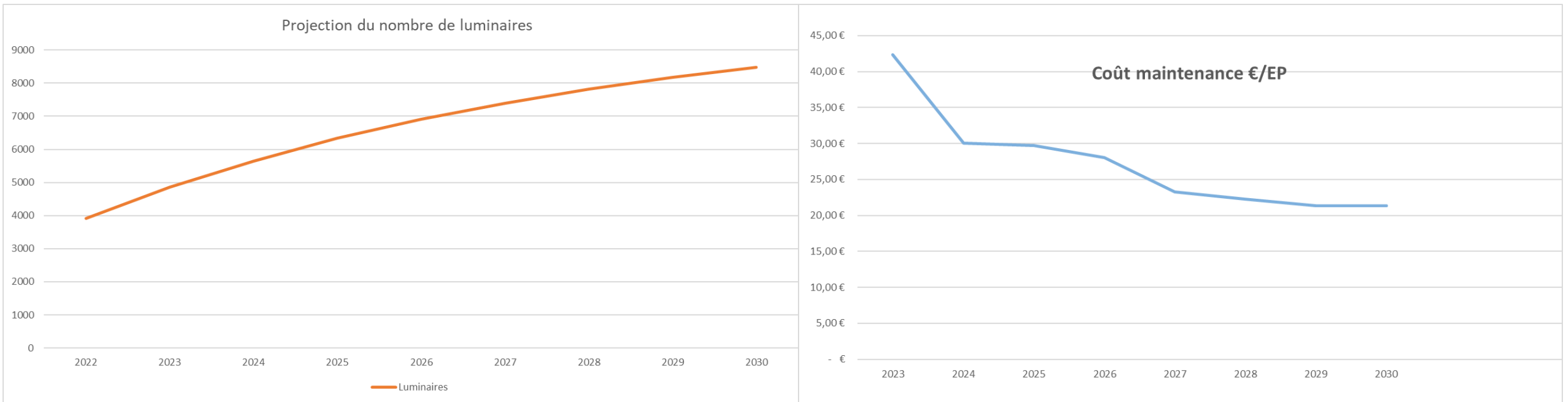
Par délibération n°8 du 14 septembre 2022, le Bureau syndical a fixé le tarif de la participation des communes à la maintenance éclairage public du SIED 70 selon le tableau suivant :

Date adhésion	Avant le 30/06/2022	Après le 30/06/2022	Après le 30/06/2023	2025 (renouvellement)	2027 (renouvellement)
Tarif (par an & par pt)	15,00 €	18,00 €	20,00 €	18,00 €	20,00 €
Durée	3 ans	5 ans	6 ans	6 ans	6 ans
Fin de contrat	2025	2027-28	2029 et au-delà	2031	2033

Il est rappelé que les prix proposés jusqu'ici ne tenaient pas compte des coûts réels du service, en particulier du coût des prestations confiées aux entreprises et des charges de personnel.

Maintenance Eclairage Public - Tarification

Le prix actuel de la maintenance est évalué à environ 30 €/pt lumineux actuellement avec des perspectives à la baisse sur la base des derniers marchés passés avec les entreprises attributaires :



Ainsi, il est proposé de modifier les coûts d'adhésion.

Maintenance Eclairage Public - Tarification

Date adhésion	Après le 30/06/2022	Après le 30/06/2023	2025
Tarif (par an & par pt)	18,00 €	20,00 €	Prix révisé
Durée	5 ans	6 ans	6 ans
Fin de contrat	2027-28	2029 et au-delà	Selon date de démarrage

Avec

Prix révisé = Prix révisé annuellement selon la formule suivante :

Prix révisé = **21 €*** (TP12c(n) / TP12c0)

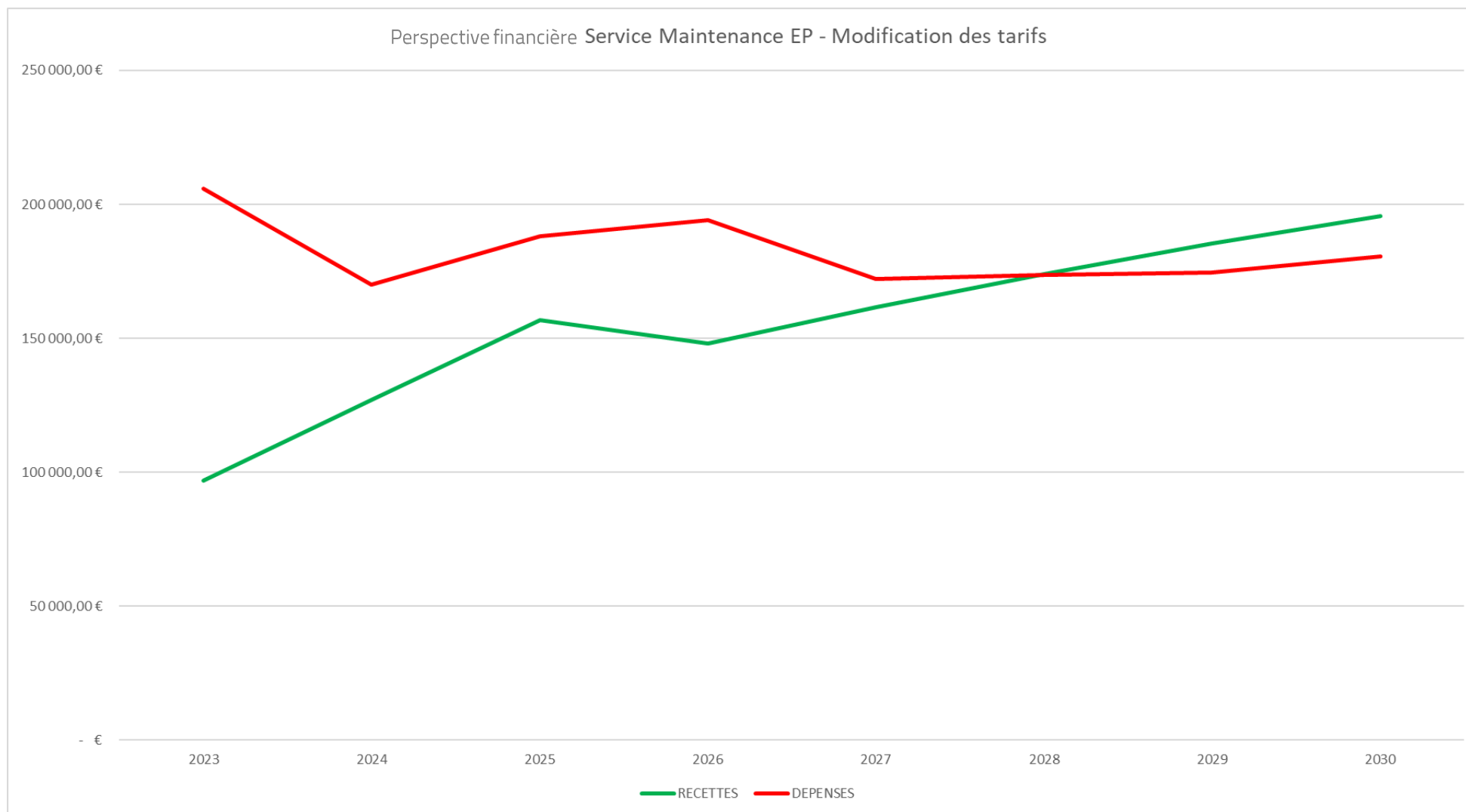
Avec

TP12c0 = index national des prix « éclairage public - travaux de maintenance - base 2010 - Identifiant 001711004 » de mars 2024

TP12c(n) = index national des prix « éclairage public - travaux de maintenance - base 2010 - Identifiant 001711004 » commun au 3ème rang avant le mois de janvier de l'année n (soit octobre de l'année n-1)

et d'intégrer ce nouveau prix à de nouvelles conventions.

Maintenance Eclairage Public - Tarification



Guide des aides – Tarifs valorisation des CEE

Par délibération n°3 du 17 janvier 2024, le Bureau syndical avait fixé le coût de la valorisation des CEE à hauteur de 25 % du montant des prix obtenus lors de la vente des Certificats d'Economie d'Energie sous forme de mise à disposition de service.

Il est proposé au Bureau syndical de valider les conventions correspondantes et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Econome de Flux – Subvention Fonds vert

L’instruction des dossiers de demande d’aides au titre du **Fonds vert** nécessitent une expertise technique que possède déjà le SIED 70 dans le domaine de l’éclairage public (technicien réseaux) et dans le domaine du bâtiment (Conseillers en énergie partagés (CEP), économe de flux).

Les agents du SIED 70, outre leur activité de **conseil aux collectivités**, peuvent réaliser les analyses techniques des dossiers déposés.

Ainsi, le coût financier d’un **CEP ou économe de flux** est susceptible d’être financé jusqu’à hauteur de **25 000 €** dans le cadre des aides relatives au Fonds vert dans la mesure où ce dernier ne fait plus l’objet de financement de la part de l’ADEME.

Il est proposé d’autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer les documents s’y rapportant.

Partenariat avec CoFor 70

Il s'agit, notamment, de **promouvoir** les contrats d'approvisionnement bois énergie, conclus entre l'ONF (pour le compte des communes apporteuses de bois rond) et les producteurs de plaquettes forestières **implantés sur le département**.

La **Cofor 70** s'engage à promouvoir le contrat d'approvisionnement dans les actions **d'animation** qu'elle porte avec les territoires et leurs communes.

Le **SIED 70** s'engage à **intégrer** cette dimension dans les cahiers des charges de ses consultations pour la fourniture et **l'approvisionnement en plaquettes forestières** des chaufferies de la régie du SIED 70.

Les partenaires du contrat de partenariat proposé mèneront des actions de sensibilisation des communes et des territoires de projets pour la promotion du bois énergie et la structuration de **filière courte** et travailleront en collaboration avec les territoires engagés dans des démarches territoriales de transition écologique.

Agenda

Vendredi 3 mai 2024 (15H00) : **Salon des Maires** de la Haute-Saône (Vesoul)
Signature avenant PPI avec **Enedis**, convention avec **Cofor 70**

Mercredi 29 mai 2024 (19H00) : Comité Syndical – Espace 70 (accueil 18H30)

Mercredi 5 juin 2024 (17H30) : Commission Appel d'Offres

Mercredi 5 juin 2024 (19H00) : Comité syndical – Espace 70 (si absence de quorum)

26-27-28 JUIN 2024 : Congrès de la **FNCCR** (Besançon) - *Signature CCRT avec **ADEME***

Mercredi 3 juillet 2024 (18H00) : Bureau Syndical

Mercredi 18 septembre 2024 (17Heures) : commission MDE-Enr

Mercredi 25 septembre 2024 (18H00) : Bureau Syndical

10-11 octobre 2024 : **Carrefour des Collectivités** (Micropolis – Besançon)

Chaufferie de Frotey-les-Vesoul – subvention ADEME

Les études liées à la réalisation de cette chaufferie et de son réseau de chaleur, qui seront menées par un bureau d'études qualifié **RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) sont susceptibles d'être financées à **80 %** par l'**ADEME** pour la partie avant-projets (Etudes d'Avant-Projets Sommaire et Détaillé), estimée à **28 517,70 € HT**.

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'ADEME pour les études d'avant-projets et à signer tous les documents correspondants.

Chaufferie de Faverney – subvention ADEME

Les études liées à la réalisation de cette chaufferie et de son réseau de chaleur, qui seront menées par un bureau d'études qualifié **RGE** (**R**econnu **G**arant de l'**E**nvironnement) sont susceptibles d'être financées à **80 %** par l'**ADEME** pour la partie avant-projets (Etudes d'Avant-Projets Sommaire et Détaillé), estimée à **27 579,18 € HT**.

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'ADEME pour les études d'avant-projets et à signer tous les documents correspondants.

Chaufferie de Apremont - subvention CCRT - ADEME

Selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est de **358 000 € HT**.

Suite à la dernière Commission d'Appel d'Offres, le montant global des travaux retenu + ingénierie se monte à : **417 000 € HT**.

Lot	1 - Terrassement-GO-Huissierie métallique	2 - Charpente-Couverture-Zinguerie	3 - Chauffage-sanitaires-électricité	4 - Voiries-Réseaux divers	TOTAL ESTIMATION
Estimatif	67 616,50 €	22 185,00 €	144 195,00 €	55 859,00 €	289 855,50 €
Entreprise	BARANZELLI	SARL BATIBOIS	DALKIA	SAS VELET TERRASSEMENT	TOTAL ATTRIBUE
Offre retenue	68 342,00 €	12 008,00 €	221 894,85 €	43 538,52 €	345 783,37 €

Chaufferie de Apremont – subvention CCRT -ADEME

Sur cette base, le plan de financement définitif est le suivant :

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	8 163 €	ADEME MOe	5 714 €	70,0 %
		Autofinancement	2 449 €	30,0 %
Travaux Ingénierie	408 837 €	CCRT – Fonds chaleur ADEME	86 610 €	21,2 %
		DSIL	85 000 €	20,8 %
		FEDER	23 786 €	5,8 %
		CEE Coup de pouce	158 400 €	38,7 %
		Autofinancement	55 041 €	13,5 %
Total dépenses	417 000 €	Total subventions	417 000 €	100,0 %

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

Chaufferie d'Apremont – Tarifs – Police d'Abonnement

La valeur de base R du prix de vente de l'énergie calorifique à chaque Abonné est constituée :

$R = (R1 \times \text{nombre de MWh consommés par l'Abonné}) + (R2 \times \text{Unité de Répartition Forfaitaire (URF)})$

Chaufferie d'Apremont - Tarifs - Police d'Abonnement

Le terme **R1**, exprimé en euros hors taxes par MWh, est un élément proportionnel représentant :

- le coût des combustibles réputés nécessaires, en quantité et en qualité, pour assurer la fourniture d'un MWh de chaleur livré en sous-station, destiné au chauffage des locaux et au réchauffage de l'eau chaude sanitaire (**R1₁**), auxquels s'ajoutent,
- le coût de l'énergie électrique utilisée à des fins mécaniques, réputée nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires - hors poste de livraison - (**R1₂**).
- les coûts des prestations de conduite et de petit entretien des installations, ainsi que de tous frais généraux, les taxes, redevances et assurances diverses liées aux installations de production et distribution de chaleur (**R1₃**).

Chaufferie d'Apremont - Tarifs - Police d'Abonnement

Le terme **R1** est révisé annuellement au 1^{er} janvier de chaque année selon la formule suivante :

$$R1_n = R1_{1n} + R1_{2n} + R1_{3n}$$

Avec :

$$R1_{1n} = R1_{1n-1} \times [0,95 \times (0,4 \times Ib_n/Ib_{n-1} + 0,15 \times Is_n/Is_{n-1} + 0,15 \times Im_n/Im_{n-1} + 0,3 \times It_n/It_{n-1}) + 0,05 \times 0,05]$$

Ib : représente l'indice pour la **plaquette forestière** (Indice : CEEB - Nom : Mercuriale des Produits élaborés Plaquettes forestières) connu au 1^{er} janvier de l'année.

Is : représente l'Indice **Main d'œuvre générale** (Indice INSEE - Nom : Taux de salaire horaire des ouvriers – Ensemble des secteurs non agricoles) connu au 1^{er} janvier de l'année.

Im : représente l'indice **Machine agricole** (Indice : INSEE - Nom : Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)) connu au 1^{er} janvier.

It : représente l'indice **Transport routier** (Indice : CNR REG Porteurs - Nom : "Indice Régional CNR du transport routier porteur régional ") connu au 1^{er} janvier de l'année n.

Chaufferie d'Apremont - Tarifs - Police d'Abonnement

$$R1_{2n} = R1_{2n-1} \times (CPF_n / CPF_{n-1})$$

CPF : représente l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français (indice INSEE CPF 35.11 et 35.14 – **Électricité vendue aux entreprises consommatrices finales** - Identifiant 010764291) connu au 1er janvier de l'année.

$$R1_{3n} = R1_{3n-1} \times (BT40_n / BT40_{n-1})$$

BT40 : représente l'Index du bâtiment - BT40 (Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique) - Base 2010, publié par l'INSEE) connu au 1er janvier de l'année.

Chaufferie d'Apremont - Tarifs - Police d'Abonnement

Le terme R2 est un élément représentant la somme des coûts annuels suivants, exprimé en euros hors taxes par Unité de Répartition Forfaitaire (URF), représentant :

- le coût des charges financières liées à l'emprunt contracté par la Régie pour l'investissement lié aux travaux d'installations et d'équipements initiaux (**R2₁**),
- le coût du gros entretien des installations (**R2₂**),

$$R2 = R2_1 + R2_2$$

Le montant de ce terme R2 est réparti entre les clients, par Unité de Répartition Forfaitaire (URF) souscrites, selon la répartition suivante :

Abonné	Puissance	URF
Ecole	66 kW	58,41 URF
Périscolaire	28 kW	24,78 URF
Salle des fêtes	19 kW	16,81 URF
Total	113 kW	100,00 URF

Chaufferie d'Apremont - Tarifs - Police d'Abonnement

Le terme R2 est révisé annuellement au 1er janvier de chaque année selon la formule suivante :

$$R2_{1n} = R2_{10}$$

$$R2_{2n} = R2_{2n-1} \times (0.9 \times BT40_n / BT40_{n-1} + 0.1 \times BT47_n / BT47_{n-1})$$

BT40 : représente l'Index du bâtiment - BT40 (Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique) - Base 2010, publié par l'INSEE) connu au 1er janvier de l'année.

BT47 : représente l'Index du bâtiment - BT47 (Electricité - Base 2010, publié par l'INSEE) connu au 1er janvier de l'année.

Chaufferie d'Apremont - Tarifs - Police d'Abonnement

En outre, le Syndicat pourra fixer au début d'année, en s'inspirant du bilan de l'année écoulée et **au plus tard le 31 janvier** :

- une révision du terme **R1** en fonction des coûts constatés l'année précédente en appliquant **un taux d'inflation**.
- une révision du terme **R2** en fonction des charges fixes relatives à l'investissement initial, complétées des **bilans d'investissement réalisés au cours de l'année précédente** et des prévisions d'investissement prévues pour l'année.

Chaufferie d'Apremont - Tarifs - Police d'Abonnement

Le calcul des coûts du service de distribution de la chaleur pour ce réseau, établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides) et estimés (coût des combustibles, de l'exploitation, ...) abouti au tableau suivant :

Réseau	Montant estimé HTVA des travaux et ingénierie	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1 ₀	Montant HTVA R2 ₀	Prix moyen du MWh
APREMONT	417 000 €	359 510	133,43 € / MWh	72,74 €/URF	199 € HT/MWh

Avec

R1₁₀ = 50,45 € HT/MWh

R1₂₀ = 6,51 € HT/MWh

R1₃₀ = 76,47 € HT/MWh

R2₁₀ = 30,86 € HT/URF

R2₂₀ = 41,88 € HT/URF

Chaufferie d'Apremont - Tarifs - Police d'Abonnement

Il est également proposé, **sous réserve** de l'approbation de ces tarifs et **de la signature de ces documents par les futurs abonnés**, que :

- les marchés de travaux soient **notifiés** et les ordres de services soient adressés aux entreprises attributaires.
- à l'instar des études déjà réalisées, les coûts des travaux de cette chaufferie soient pris en compte dans le cadre du **budget principal**, jusqu'à ce que la chaufferie puisse fonctionner et que les premières recettes liées à la vente de chaleur puissent être perçues (prévision de fin de travaux en **février 2025**), ceci afin d'éviter de payer des emprunts à court terme.

Chaufferie d'Apremont - Tarifs - Police d'Abonnement

- l'intégralité des dépenses et recettes liées à cette opération soient ensuite intégralement prises en compte dans le cadre d'un budget annexe dont la création serait proposée au comité syndical.
- le reste à charge, subventions déduites, de cette construction étant inférieur à 100 000 € (estimation environ 57 490 €) soit couvert par un prêt à 0 % du budget principal au budget annexe concerné, compte tenu de l'excédent actuel du SIED 70, afin d'éviter d'impacter les coûts de chaleur par des intérêts bancaires.

Par ailleurs, il y a lieu de rectifier une erreur de frappe dans la formule de révision du marché de maîtrise d'œuvre :

Le coefficient de révision
devient

$$C = 0,125 + 0,85 \times \text{lm/lo}$$
$$C = 0,125 + 0,875 \times \text{lm/lo}.$$

Chaufferie Neurey-les-La-Demie – Subventions

Supprimé de l'ordre du jour en l'absence d'APD validé

Chaufferie de Neurey-les-La-Demie – APD / Tarifs

Supprimé de l'ordre du jour en l'absence d'APD validé

Remboursement des demandeurs privés

Lorsque le demandeur des travaux secs confiés au Syndicat est un particulier, il lui est demandé, **avant tout démarrage de chantier**, le règlement préalable de sa participation, calculé sur la base de l'estimation réalisée par les services du Syndicat.

Lorsque cette estimation est **supérieure au coût définitif** des travaux, les modalités de remboursement du demandeur sont fixées selon les termes de la délibération n°5 du 23 octobre 2000 qui précise que :

« lorsque la participation demandée par le syndicat et calculée à partir du coût définitif global des travaux est supérieure à la participation financière versée avant ces travaux par le demandeur "privé" augmentée de la participation du syndicat, il y a lieu de rembourser la différence au demandeur ».

Remboursement des demandeurs privés

Compte tenu des taux de participation actuel du syndicat (40 %), cette formulation ne permet pas de rembourser le demandeur sauf cas extrême.

Il est proposé de modifier ces modalités comme suit :

« lorsque la différence entre la participation versée avant les travaux par le demandeur "privé" et celle calculée à partir du coût définitif global des travaux est supérieure à 10 % de la participation versée avant ces travaux par le demandeur "privé", il y a lieu de rembourser la différence au demandeur ».

Il sera proposé au Bureau syndical d'approuver et d'adopter cette nouvelle disposition pour une mise en œuvre à l'ensemble des opérations concernées dont le paiement du solde à l'entreprise titulaire du marché de travaux du syndicat est intervenu depuis moins de 3 mois.



Questions diverses

Ombrières solaires à la gare routière d'Héricourt

La Commune d'Héricourt a sollicité le SIED 70 pour la construction d'ombrières photovoltaïques sur la gare routière en construction.

Elle propose que le SIED 70 prenne en charge l'intégralité des frais liés à l'installation des ombrières solaires : fondations, supports, PV, ..., à charge pour ce dernier de vendre l'électricité produite (à EDF OA ou à des tiers dans le cadre d'un projet en autoconsommation collective) pour équilibrer les dépenses engagées.

Deux puissances possibles étudiées :

100 kWc -> une seule ombrière solaire (données issues de l'étude de faisabilité)

314 kWc -> 4 ombrières solaires / volonté communale (données calculées en interne)

Ombrières solaires à la gare routière d'Héricourt

Scénario 1 : 100 kWc .

Nombre de panneaux : 228

Surface panneaux : 456

Productible : 1134 kWh/kWc.an

Production : 117 MWh/an



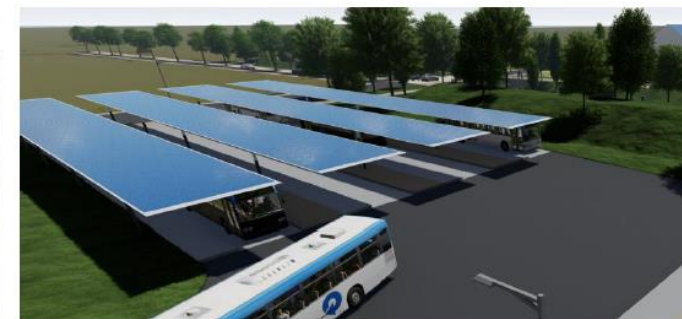
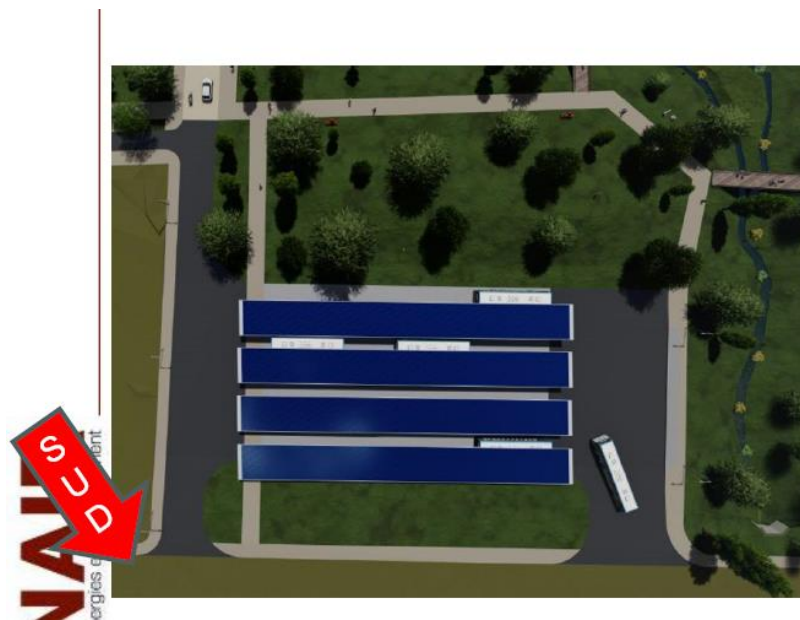
Scénario 2 : 314 kWc .

Nombre de panneaux : 714

Surface panneaux : 1428

Productible : 1134 kWh/kWc.an

Production : 356 MWh/an



Ombrières solaires à la gare routière d'Héricourt

Données économiques

	Puissance de 100 kWc	Puissance de 315 kWc
Investissement installation PV	160 000 €	360 000 €
Investissement installation ombrières	100 000 €	280 000 €
Amortissement de l'investissement PV sur 20 ans	8 000 €	18 000 €
Amortissement de l'investissement ombrières sur 40 ans	5 000 €	7 000 €
Estimation des coûts d'exploitation annuels	4 300 €	12 650 €
Coûts annuels des intérêts (taux à 4%)	6 000 €	14 600 €
Total coûts annuels installation	23 300 €	52 250 €

Ombrières solaires à la gare routière d'Héricourt

Données économiques

	Puissance de 100 kWc	Puissance de 315 kWc
Vente du surplus à EDF OA	4 240 €	20 840 €
Vente de l'énergie aux consommateurs (prix fixée à 0,19* cts/kWh)	15 340 €	33 800 €
Total des ventes	19 580 €	54 640 €
Total des coûts d'exploitation	23 300 €	52 250 €
Bénéfices annuels de l'installation	- 3 720 €	2 390 €**

*tarif actuel du kWh électrique dans le cadre de la commande groupée du SIED 70

**bénéfices pour 9 bâtiments mais possibilité d'élargir le projet à d'autres bâtiments communaux et intercommunaux (avec un taux d'autoconsommation à 70%, les bénéfices annuels estimés sont d'environ 7 600€)

Ombrières solaires à la gare routière d'Héricourt

La solution 2 (315 kWc avec 4 ombrières) pourrait s'avérer rentable à condition :

- de développer un projet en autoconsommation collective (vente de l'électricité à des collectivités (Héricourt, CCPH, CD70, Région, ...) voire à des partenaires privés ;
- de laisser une **soulte** à charge de Héricourt pour les ombrières **après 20 ans** (ou possibilité d'exploiter à nouveau des panneaux PV).

Les études de maîtrise d'œuvre peuvent être financées via des aides de la Région.

Ces études et la recherche d'acheteurs potentiels prendront du temps alors qu'il y a lieu de prévoir le génie civil pour le raccordement. Les travaux, estimés à **100 000 euros**, doivent être finis pour septembre selon la commune.

Bilan des participations aux CLE du SICECO

- Participation de l'ordre de 60 % des délégués ;
- Interactivité forte avec la salle ;
- Réunion d'informations : Résumé de toutes les newsletters avec revue de projets locale ;
- Présence des concessionnaires, du technicien réseau, du technicien MDE-Enr
- Nécessité d'une préparation logistique : les lieux changent au fur et à mesure des CLE, vidéo projection, ... ;
- Forte implication du Président du Syndicat (présent à toutes les 12 CLE) et des présidents de CLE (qui s'occupent, entre autres, de la recherche des salles, d'organiser (traiteur) le pot de fin de réunion).

Vente véhicule au personnel

Dans le cadre du budget primitif, il est prévu l'achat d'un véhicule (électrique) en remplacement de la première ZOE achetée par le SIED 70.

Caractéristiques principales : année 2015

kilométrage: 111 200 km

autonomie: 100 km, charge : 22 kW AC max.

La meilleure offre de reprise d'un garage est de 3 000 €.

Le véhicule a été proposé à la vente aux agents du SIED 70 à ce tarif :

- si plusieurs agents sont preneurs, la vente sera attribuée par tirage au sort
- si aucun agent ne se manifeste, le véhicule sera remis au garage attributaire du marché contre reprise.

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

